

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

**Deuxième Conférence des  
Ministres africains de l'Intégration (COMAI)  
Réunion des Experts  
23- 25 juillet 2007  
Kigali, Rwanda**

**COMAI/Exp/Rpt**

**RAPPORT**

## **I. INTRODUCTION**

1. La deuxième conférence des Ministres africains de l'intégration a eu lieu à Kigali au Rwanda du 23 au 27 juillet 2007.

## **II. PARTICIPATION**

2. La réunion a connu la participation des pays ci-après : l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Algérie, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, la Libye, le Malawi, le Mali, l'Ile Maurice, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, la République Arabe Sahraouie Démocratique, le Sénégal, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie, le Tchad, le Togo et le Zimbabwe.

3. Les organisations ci-après ont été également représentées à la réunion : la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de Développement (BAD), le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), la Communauté Economique des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). La liste des participants figure à l'annexe 1 de ce présent rapport.

## **III. CEREMONIE D'OUVERTURE**

4. La réunion d'experts a été officiellement ouverte par S.E. Dr Charles Murigande, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Rwanda.

5. Dans son allocution liminaire, S.E. Dr Murigande a souhaité aux participants la bienvenue à Kigali et a remercié la Commission de l'Union africaine d'avoir choisi le Rwanda pour la deuxième Conférence des Ministres de l'intégration.

6. Le Ministre a indiqué que le thème de cette réunion est très pertinent pour le Rwanda étant donné qu'il est confronté aux mêmes problèmes liés aux multiples appartenances aux Communautés Economiques Régionales (CER) ayant pour corollaire la perte et la déperdition des maigres ressources de nos pays. Compte tenu de ces problèmes, le Rwanda a entrepris une étude sur les options de l'intégration, leurs coûts et leurs avantages. Fort des résultats de ladite étude, le Rwanda a pris la décision audacieuse de se retirer de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et de retirer sa demande d'adhésion à la Communauté de Développement des Etats de l'Afrique Australe (SADC). De ce fait, il a alors exhorté tous les autres Etats membres qui sont confrontés à des situations similaires de s'imprégner de l'exemple du Rwanda.

7. Il a, par ailleurs, indiqué qu'il est convaincu que l'intégration est un outil vital pour l'accélération du développement économique, social, culturel et politique des

pays africains. L'intégration pourrait permettre non seulement de créer de vastes marchés mais également de faciliter l'harmonisation des cadres de réglementation a-t-il précisé. Il a enfin affirmé que l'intégration favoriserait aussi la création d'un environnement propice à la rentabilité et aux investissements tout en représentant un atout majeur pour l'élimination des sources de conflits.

8. Avant l'intervention du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, le Commissaire aux Affaires économiques, Son Excellence Dr Maxwell M. Mkwezalamba, s'est adressé à l'assistance au nom de la Commission de l'Union africaine (CUA). Il a exprimé ses vifs remerciements à Son Excellence, Monsieur Paul Kagamé, Président de la République du Rwanda, à tous les membres de son gouvernement et au peuple rwandais pour avoir accepté d'organiser la deuxième Conférence des Ministres africains de l'intégration. Il les a, en outre, remerciés de la chaleureuse hospitalité accordée à toutes les délégations et d'excellentes dispositions prises pour la réussite de la conférence.

9. Il a ensuite mis en exergue les défis majeurs qui entravent aujourd'hui le processus d'intégration. Il a évoqué, entre autres, les négociations commerciales multilatérales, l'état déplorable des infrastructures du continent ainsi que la prolifération et le chevauchement des activités des Communautés Economiques Régionales. Le Commissaire s'est, par ailleurs, félicité des efforts consentis par les différentes CER dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale de l'Afrique qui, a-t-il précisé, constitue une étape majeure dans la résolution du problème de la double appartenance aux CER.

10. En ce qui concerne la mise en oeuvre de la décision de Banjul relative à la rationalisation des CER, le Commissaire a informé l'assistance que la Commission de l'Union africaine a entrepris une étude sur la *Rationalisation des CER* qui a été essentiellement focalisée sur la révision du Traité d'Abuja et l'élaboration d'un Programme minimum d'intégration (PMI) pour et entre les différentes CER. Le rapport analytique de l'étude a pris en compte un certain nombre de défis cruciaux et importants qui entravent l'intégration de l'Afrique. Il s'agit de la résolution des problèmes liés à la multiplicité des CER et à la double appartenance à celles-ci; la création de zones de libre-échange et d'unions douanières; l'élaboration de programmes minima d'intégration au sein et entre les CER; la nécessité d'une mise en oeuvre, d'un suivi et d'une évaluation réels des politiques et programmes d'intégration ainsi qu'un renforcement des cadres institutionnels et juridiques en vue de consolider les efforts d'intégration et les engagements y afférents.

11. Il s'est, par ailleurs, félicité de la Décision du Sommet de l'Union africaine qui a eu lieu à Accra, en juillet 2007, autorisant le Président de la Commission de l'Union africaine à signer avec les Chefs exécutifs des CER reconnus par l'UA et au nom de cette dernière, le *Protocole sur les relations entre l'UA et les CER*. Enfin, le Commissaire a rassuré l'assistance que la Commission de l'Union africaine veillerait à ce que le Protocole soit signé le plutôt possible.

#### IV. ELECTION DU BUREAU

12. Le Bureau a été composé comme suit :

- Président : Rwanda
- Premier Vice-président : Tchad
- Deuxième Vice-président : Zimbabwe
- Troisième Vice-président : Libye
- Rapporteur : Côte d'Ivoire

#### V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13. Après avoir convenu du retrait des exposés que devraient faire les CER, la conférence a adopté l'ordre du jour ci-dessous. Toutefois, il a été retenu que les CER auront l'opportunité de faire des observations sur l'exposé fait par la Commission de l'Union africaine.

- i. Cérémonie d'ouverture ;
- ii. Election du bureau ;
- iii. Adoption de l'ordre du jour ;
- iv. Présentation de l'étude sur la rationalisation des CER ;
- v. Examen d'un plan de mise en oeuvre des recommandations de la première Conférence de l'UA des Ministres africains de l'intégration ;
- vi. Examen et adoption du rapport de la réunion des experts ;
- vii. Examen et adoption du projet de Déclaration ;
- viii. Adoption du thème de la prochaine conférence;
- ix. Questions diverses ; et
- x. Cérémonie de clôture.

#### VI. OBSERVATION

14. La réunion a exprimé sa préoccupation devant le fait que les documents n'étaient pas disponibles dans toutes les langues de travail de l'UA, telles que le portugais et l'arabe. Il a été demandé à la Commission de l'Union africaine de trouver d'urgence une solution à ce problème.

#### VII. Présentation de l'étude sur la rationalisation des CER et du Programme minimum d'intégration (PMI)

##### a) Processus d'intégration africaine : un aperçu des événements historiques (de l'OUA à la Conférence de Banjul)

15. Avant la présentation des deux études, Dr René Kouassi, Directeur des Affaires économiques de l'Union africaine, en a fait une introduction. Le premier volet de son exposé était axé sur le rôle et l'importance de l'intégration régionale qui

consiste, en autres, à résoudre le problème de balkanisation du continent, à créer les conditions susceptibles de garantir la jouissance des avantages que peut générer le marché commun, à améliorer la compétitivité des économies africaines et à relever ensemble les défis liés à la mondialisation.

16. Il a par ensuite indiqué les éléments fondamentaux du processus d'intégration de l'Afrique, à savoir la création de l'OUA en 1963, le Plan d'Action de Lagos et l'Acte Final de Lagos de 1980, le Traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté Economique Africaine et la Déclaration de Syrte de 1999. Enfin, il a évoqué l'Acte Constitutif qui a permis l'avènement de l'Union africaine en 2001.

17. Il a, par ailleurs, évoqué les acquis obtenus grâce aux diverses initiatives tout en reconnaissant que ceux-ci étaient limités à cause d'un certain nombre de problèmes, telles que les difficultés financières, la mauvaise gouvernance, la cacophonie et la prolifération des CER. Il a ensuite donné un aperçu de la situation actuelle au niveau des différentes CER en ce qui concerne le processus de rationalisation et a indiqué quelques activités entreprises par la Commission de l'UA dans le cadre de la rationalisation des CER, à savoir les consultations régionales d'Accra et de Lusaka en 2006, l'organisation de la première Conférence des Ministres africains de l'Intégration à Ouagadougou en 2006, l'élaboration d'une feuille de route pour le processus de rationalisation, la réalisation des études sur le processus de rationalisation dont les conclusions ont été examinées au cours de la présente réunion. Il a annoncé qu'une autre étude sur la quantification des scénarios était en cours et que ses résultats seront examinés en 2008.

18. En conclusion, il a évoqué d'autres domaines y afférents dans lesquels la Commission est activement intervenue. Il s'agit notamment de la création des Institutions financières africaines ; de la création des institutions politiques, de l'élaboration des initiatives relatives à la gouvernance, du développement agricole, de la paix et la sécurité, des questions d'ordre politique ainsi que d'autres initiatives.

19. Après l'introduction de l'étude, la Commission de l'Union africaine a présenté un rapport détaillé y afférent. L'exposé comprend deux volets notamment l'examen des six étapes du processus d'intégration tel que prévu dans l'Article 6 du Traité d'Abuja et l'élaboration d'un Programme minimum d'intégration (PMI) qui devrait être mis en oeuvre par les Communautés économiques régionales afin de concrétiser une intégration africaine rapide et réelle.

#### **b) Révision du Traité d'Abuja**

20. En vue d'accélérer le processus d'intégration, la première étude a adopté deux approches destinées à la concrétisation rapide de la Communauté économique africaine. La première approche basée sur la perspective étape par étape est focalisée sur l'examen critique du Traité d'Abuja, plus précisément, l'Article 6 qui définit les différentes étapes de l'intégration économique. La deuxième perspective est fondée sur une approche cas par cas dont l'objectif est d'examiner minutieusement la possibilité d'harmoniser et de coordonner les programmes des

différentes Communautés économiques régionales dans le but d'accélérer la création d'une Communauté économique africaine. Chacune de ces approches est fondée sur une analyse critique des paramètres y afférents et comporte des recommandations sur les voies et moyens susceptibles de permettre la réduction du délai initialement prévu dans le Traité d'Abuja là où cela s'avère possible.

21. Selon l'approche étape par étape, la plupart des CER et des Etats membres consultés pensent vivement que le délai initialement prévu pour la création d'une Communauté économique africaine tel qu'indiqué dans le Traité d'Abuja pourrait être réduit. Bon nombre d'entre eux considèrent trop longue la période de 34 à 40 années prévue par le Traité d'Abuja.

22. En ce qui concerne l'approche cas par cas, elle consiste à situer les CER à leurs différents stades actuels et à élaborer un scénario qui permettrait de coordonner et d'harmoniser leurs politiques et programmes dans des domaines prioritaires clés dans le but d'accélérer le processus d'intégration conformément à la Déclaration de Syrte.

### **Recommandations**

23. La première étude a recommandé entre autres que :

- les huit CER reconnues par l'Union africaine conformément aux Décisions du Sommet de l'UA de Banjul soient consolidées afin de renforcer le processus de rationalisation;
- le problème de la double appartenance soit réglé dans les plus brefs délais;
- certaines dispositions clés du Traité d'Abuja (y compris l'Article 6) soient révisées pour qu'elles soient conformes à l'Acte constitutif et à la Déclaration de Syrte;
- les politiques en matière d'unions douanières soient harmonisées au niveau continental;
- les barrières tarifaires et non tarifaires soient supprimées;
- la Commission de l'Union africaine élabore une hiérarchie des normes;
- des mesures destinées à la ratification et à la mise en oeuvre effective des protocoles soient prises ;
- le rôle du Parlement panafricain soit consolidé;
- les capacités des CER soient renforcées;
- un département chargé de l'intégration soit créé; et
- le mécanisme de suivi et d'évaluation soit renforcé dans le cadre de la mise en oeuvre du Traité d'Abuja.

#### **c) Programme minimum d'intégration**

24. La seconde étude propose des analyses critiques sur les modalités d'élaboration d'un Programme minimum d'intégration au sein de chaque CER et entre les CER. En effet, chaque CER a élaboré des programmes spécifiant ses activités en matière d'intégration. L'identification des secteurs prioritaires devrait être faite sur la base du Programme minimum d'intégration de chaque CER. Une fois que les secteurs prioritaires auraient été identifiés et acceptés par les Etats membres, il serait alors indiqué d'élaborer les cadres institutionnels et juridiques pour mettre en oeuvre les programmes communs retenus dans les meilleurs délais.

### **Recommandations**

25. Les recommandations ci-après afférentes à la seconde étude ont été identifiées comme le point de départ du processus d'élaboration des Programmes minima d'intégration :

- la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux;
- l'agriculture et la sécurité alimentaire;
- les infrastructures et l'énergie;
- les politiques douanières et commerciales;
- l'harmonisation monétaire, les finances et les institutions bancaires;
- la paix et la sécurité;
- l'organisation des réunions sectorielles inter-CER pour l'adoption d'un plan d'action destiné à la mise en oeuvre du Programme minimum d'intégration; et
- les accords de partenariats.

### **VIII. Débat**

26. Au cours des débats, la réunion s'est félicitée du travail accompli par la Commission de l'Union africaine. Toutefois, les observations suivantes ont été faites :

- i. Il a été indiqué que le rapport était incomplet et qu'il faudrait le considérer comme un travail à achever. Il faudrait mener des consultations ultérieures avec les Etats membres, les CER, le secteur privé, la société civile et les autres partenaires y compris la CEA et la BAD;
- ii. Il a été signalé que le Plan d'Action de Lagos constitue un fondement idéal pour la mise en oeuvre du programme d'intégration de l'Afrique. Cette mise en oeuvre a été entravée par des facteurs externes tels que les conditions imposées par les institutions de Bretton Woods ;

- iii. La mise en œuvre du programme d'intégration de l'Afrique reposait essentiellement sur le Traité d'Abuja qui, en dépit de sa bonne conception, comportait des faiblesses étant donné qu'il met uniquement l'accent sur les questions économiques sans aborder les questions politiques, sociales et culturelles;
- iv. La nécessité de s'inspirer des modèles d'intégration qui ont réussi a été également suggérée;
- v. Il a été observé que, malgré l'impact qu'elles ont eu sur le processus d'intégration, certaines décisions arrêtées lors des réunions précédentes de l'UA n'étaient pas prises en compte dans le rapport. Il s'agit de : la décision de recommander vivement à la Commission de l'Union africaine de prendre des mesures nécessaires en vue de faire signer le Protocole entre l'UA et les CER, du moratoire sur la reconnaissance de nouvelles CER et de l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres africains de l'intégration ;
- vi. La réunion a également souligné la nécessité de refléter la question des Accords de partenariats économiques dans le rapport compte tenu de son impact significatif sur le processus d'intégration économique ;
- vii. L'étude a évoqué le manque de volonté politique dans la mise en œuvre du programme d'intégration comme étant l'un des facteurs qui entravent l'accélération de ce processus d'intégration. Toutefois, cette question a été considérée inappropriée par bon nombre de participants. La non application des décisions et le manque de suivi de celles-ci se sont avérés comme étant la source des problèmes majeurs;
- viii. La réunion a également mis en cause le manque de coordination réelle entre la Commission de l'UA et les CER en ce qui concerne leurs programmes et activités. Les participants ont insisté sur la nécessité de résoudre diligemment ce problème ;
- ix. La réunion a examiné les voies et moyens susceptibles de permettre la réduction du délai initialement indiqué dans le Traité d'Abuja. Il a été signalé que les dates proposées dans l'étude étaient trop ambitieuses pour être réalisables ;
- x. Une préoccupation a été exprimée en ce qui concerne le lien entre cette étude et la Décision d'Accra selon laquelle la Commission était tenue de mener une étude afin de déterminer les rapports entre le Gouvernement de l'Union et les CER ;

- xi. En ce qui concerne la proposition de la création d'un Département chargé de l'intégration au sein de la Commission de l'Union africaine, la réunion bien qu'ayant reconnu les avantages réels d'une telle proposition, s'est référée à la décision du Sommet d'Accra préconisant qu'un audit de la Commission soit entrepris. De ce fait, elle a demandé à ce que l'audit prenne en compte cette proposition ;
- xii. La réunion a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des CER actuelles afin de permettre à l'Afrique de réaliser son programme d'intégration économique et politique ;
- xiii. La réunion a également fait observer qu'il importe d'accorder la priorité aux domaines ci-après : le développement des infrastructures, la paix et la sécurité ainsi qu'à la gouvernance politique et économique qui constituent des facteurs clés du programme d'intégration. Il faudrait donc que ces besoins soient pris en compte dans le rapport ;
- xiv. La réunion a insisté sur la nécessité de signer et de ratifier les différents protocoles relatifs aux processus d'intégration au sein de l'UA et des CER;
- xv. Elle a également préconisé que les études devraient prendre en considération l'intégration régionale et les plans de développement stratégiques;
- xvi. La nécessité de réduire les tarifs et d'éliminer les barrières non tarifaires en vue de renforcer les échanges commerciaux intra-africains et d'évaluer la complémentarité des économies, les bases d'exportations, les facteurs et capacités de production a été également soulignée.

27. Après le débat, la Commission de l'Union africaine a remercié les participants pour leurs observations constructives et positives sur l'étude et les a rassurés qu'elles seraient prises en considération pour améliorer le rapport.

## **IX. Recommandations**

28. Suite aux observations et commentaires mentionnés ci-dessus, la réunion a fait les recommandations ci-après :

- i. Les CER ont été exhortées à développer des relations de partenariat entre elles;
- ii. Le Secrétariat conjoint Commission de l'Union africaine (CUA) / Commission économique pour l'Afrique (CEA) / Banque africaine de Développement (BAD), devrait être renforcé et devrait se réunir régulièrement afin de consolider le processus d'intégration;

- iii. Le point focal de l'intégration ne devrait pas être seulement économique mais devrait également inclure les dimensions politiques, sociales et culturelles basées sur des programmes et activités détaillés et diversifiés;
- iv. La Commission de l'UA devrait coordonner les actions des CER et veiller à ce que les décisions prises dans le cadre de l'intégration soient effectivement mises en œuvre tant aux niveaux national, régional que continental;
- v. Le renforcement du développement des infrastructures sur le continent devrait faire l'objet d'une priorité afin d'accélérer et de consolider l'intégration régionale et continentale;
- vi. L'intégration régionale et continentale devrait être renforcée grâce à la promotion des mesures concrètes dont la libre circulation des personnes, la libre circulation des biens, des services et des capitaux y compris la garantie de la sécurité humaine;
- vii. Il faudrait accélérer la création des Institutions financières africaines tel que préconisé par l'Acte constitutif de l'UA;
- viii. Le processus d'intégration devrait tenir compte de la gouvernance économique, de la paix et de la sécurité;
- ix. Il faudrait accorder la priorité à l'harmonisation et à la coordination des politiques, projets et des programmes entre les CER conformément à la Décision du Sommet de l'Union africaine de Banjul d'une part et entre les CER ainsi que la Commission de l'Union africaine d'autre part;
- x. Il s'avère nécessaire de renforcer les capacités des CER en collaboration avec la CEA afin de leur permettre d'exécuter leurs prérogatives relatives à l'intégration conformément aux résultats actuels des études sur les besoins requis par les CER;
- xi. Encourager les CER à élaborer un mécanisme d'auto-financement là où cela n'existe pas afin de renforcer leur auto-suffisance;
- xii. Les négociations des APE en cours devraient continuer par le biais de la coordination de Commission de l'Union africaine tout en prenant en considération les programmes afférents à l'intégration régionale et continentale;
- xiii. La Commission de l'UA devrait finaliser l'étude après les activités suivantes :

**a) Les consultations avec les parties prenantes ci-après:**

- i. Communautés économiques régionales (CER);
- ii. États membres;
- iii. Secteur privé;
- iv. Société civile.

29. Il a été convenu que la CUA ait des consultations avec les CER, la CEA et la BAD. En se fondant sur ces consultations, le Rapport de l'Étude serait révisé et envoyé aux États membres. Ceux-ci, à leur tour, auraient des consultations avec le secteur privé, la société civile ainsi que d'autres parties prenantes et enverraient par écrit leurs commentaires à la CUA.

**b) Délai imparti**

- i) La consultation entre la CUA et les CER, la CEA et la BAD (17-19 septembre 2007)
- ii) La version révisée du Rapport d'Étude envoyée aux États membres pour commentaires d'ici à la fin de septembre 2007;
- iii) Les États membres transmettent par écrit des commentaires à la CUA au cours de la troisième semaine d'octobre 2007;
- iv) La CUA incorpore les commentaires des États membres et finalisera le document d'ici à la fin d'octobre 2007.

**c) Etude finale (après les actions mentionnées ci-dessus)**

- i. à soumettre au Comité ministériel ad hoc chargé du Gouvernement de l'Union africaine pour contribution au débat relatif à la création dudit gouvernement;
- ii. à soumettre à la Conférence de l'Union africaine en janvier 2008 pour décision.

**X. Examen du Plan de mise en œuvre des recommandations de la première Conférence des Ministres africains d'Intégration à Ouagadougou.**

30. La Commission de l'UA a présenté la matrice du Plan de mise en œuvre des recommandations de la Conférence des Ministres africain de l'intégration destinées à informer les Etats membres du rapport sur l'état de la mise en œuvre de ces recommandations.

31. La réunion a apprécié le Plan de mise en oeuvre qu'elle considère comme étant un outil de suivi du progrès réalisé dans le cadre de l'intégration régionale. A cet égard, la réunion a exhorté la Commission de l'UA à élaborer des mécanismes de suivi des activités des CER.

32. Il a été indiqué qu'il faudrait prévoir un paragraphe introductif et actualiser certaines colonnes et rangées. Il a été convenu, en outre, d'insérer une colonne indiquant « les Défis » et de réduire le nombre des colonnes en insérant de nouvelles rangées sous la colonne « Mesures Requises » qui s'adressera aux « Acteurs » contre les « Recommandations et Délai Imparti », au lieu de réserver une colonne séparée pour chaque acteur. Il n'y aura donc qu'une seule colonne « Mesure Prise ». Il a été également convenu de supprimer la colonne « Progrès Réalisés » étant donné que son contenu serait similaire à celui de la colonne « Action Prise ». Il a été par ailleurs remarqué que le document ne contenait pas une information détaillée bien que bon nombre d'activités importantes aient été entreprises. De ce fait, la Commission de l'UA et les CER ont été exhortées à mettre à jour les sections concernées de la matrice afin qu'elle reflète la situation actuelle avant d'être soumise aux Ministres de l'intégration.

#### **XI. Questions diverses**

33. La délégation sud-africaine a informé la réunion de la prochaine Conférence des Ministres africains de l'Industrie qui aura lieu en Afrique du Sud en septembre 2007.

#### **XII. Cérémonie de clôture**

34. Le Commissaire aux Affaires économiques a remercié les délégués pour l'effort consenti et le travail abattu. Il s'est également félicité des contributions faites au cours du débat qui permettront d'améliorer les deux études.